



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 23 juin 2015*

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 15 juin 2015

Présents : VIGEANT Catherine, Thierry LARIGNON, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, RANDONNET Marc, DUMOULIN Jean-Paul, DELIN Pâquerette, PORCHET Sébastien, MASSARI Philippe, VELINA Olivier, LENOIR Stéphanie
Absents excusés : LUCERI Morgane (pouvoir à VELINA Olivier), MERCERON Jérôme (pouvoir à CHAUVET Bruno), RAVARD Stéphane (pouvoir à VIGEANT Catherine),
Absents : COHU Jean-Stéphane,
Secrétaire de séance : LENOIR Stéphanie,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise CONSEIL DE COMMUNAUTE le 8 juin

- Présentation SDAGE 2016/2021
- Avenants au marché de travaux de l'atelier relais de Benet
- Avenants au marché de travaux du centre minier de Faymoreau
- Nouveau règlement intérieur à l'espace de Xanton Chassenon
- Subvention de la DRAC pour les « arts à l'école » 2015
- Versement de 2 aides à l'assainissement non collectif
- FPIC : voir point IV







2) Le SYCODEM – TRIVALIS

L'arrivée des 2 poules derrière le PAJ
Présentation de scénario monoflux ou biflux pour le tri des déchets emballages/papiers.

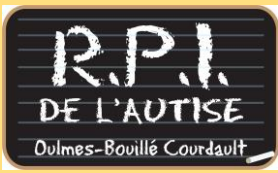


3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Philippe MASSARI Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	réunion le 19 juin programme de travaux : périmètre de protection – renouvellement réseaux (Liez/St Sigismond/Le Mazeau) Redimensionnement du barrage à venir Maitrise de la consommation : souhait \searrow 4% en 2015	

SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion le 2 juin Discussion en cour avec St Hilaire des Loges qui a voté contre l'adhésion des EHPAD de Maillé et Maillezais Inauguration des travaux à Nieul le 11 juillet	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	AG du 20 juin : vote du CA et CG Renouvellement d'élus Inauguration de la nouvelle digue à La Faute / mer	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Responsable organisation 2015 : commune de Bouillé Courdault Réunion le 3juin
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Préparation de la rentrée de septembre 2015 Envoi des PEDT pour les 2 écoles Effectifs rentrée : PS1 : 9 – PS2 : 22 MS : 15 – GS : 14 CP : 14 – CE1 : 9 CE1 : 11 – CE2 : 11 CM1 : 8 – CM2 : 14 Rencontre Maires et coordonnateurs TAP le 2 juillet

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	Publicité LES ECLUZIS	Stéphane/J -Stéphane	
		Terrains allée des Maléons	Olivier	A l'étude avec projet ECOLE
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien	Agence Postale : Climatisation	Fabien	Travaux commencés

	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	volets locatif 23 rue G. C + mairie	Jérôme	Sem 37 : démontage par agents Sem 38 : fabrication Sem 39 : peinture Sem 40 : repose pentures Sem 41 : repose sur site et ajustage
		Vidéosurveillance	Olivier	En attente autorisation préfectorale
		Démoussage toitures façades	Bruno	bâtiment rue G. Clemenceau en octobre 2015
		ECOLE réhabilitation	Olivier	
		EGLISE	Marc	Toiture terminée – travaux sur vitrail porte ouest – mise à jour d'une ancienne fenêtre
AFFAIRES SCOLAIRES	LUCERI Morgane VIGEANT Cathy MARECHAL Fabien LENOIR Stéphanie	École	Olivier	
		Cantine	Morgane	
		Garderie	Stéphanie	
		Transport		Mise en vente du car

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRONNEMENT CIMENTIERE	LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Aménagement fleurissement belvédère	Cathy	Réunion du 8 juin Prochaine rencontre le 7 juillet
		Pieds de murs	Cathy	
		Rue de la Maladrie		
		Clos du bouilleur / panneau	Cathy	
		Illuminations / sapins	Jérôme	
		Terrains Foot complexe	Jérôme	Conventions reçues
INFORMATIONS COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier	Journal municipal	Cathy	
		flashes	Cathy	septembre
		Site internet	Morgane	En attente
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	Cérémonie 8 mai / 11 novembre / 5 décembre	Cathy	Réunion le 3 et 17 juin
		OULMES'AMUSE	Cathy	
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE				

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane	Travaux VOIRIE	thierry	Réunion cantonale le 1 juin Baisse des subventions = 7239 €
--------------------	---------------------------------------	----------------	---------	--

	RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Eclairage les Ouches	Thierry	A priori en juillet
		Trottoirs les Ouches	Thierry	
		Peinture routièrès	Sébastien	
		Classement voirie	Thierry	
		Association foncière	Thierry	
		Parking Mairie	Jérôme	
		Devant Salle	Jérôme	
		Place André Faucher	Paquy	
		Sécurité stationnement	Stéphane	Livraison en cour
ASSAINIS- SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Nettoyage réseau les Ouches	Paquy	Intervention SAUR faite = Racines présentent dans le réseau
		Travaux lagune	Thierry	Travaux dégrilleur en attente
		THIBIE Tests à la fumée	Philippe	Contrôle final à venir

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy			
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Renégociation emprunts		Voir point II
		Déclaration H1		
		Consommation énergie	Marc	
ASSURANCES		Révision contrats		A venir
P.A.V.E	RANDONNET Marc	Pose de podotactiles avec projet voirie sécurité		
ACCESSIBILITE E.R.P.	RANDONNET Marc	Suite à donner au diagnostic		

II – DETTE – REPRISE D'EMPRUNTS

Le Maire rappelle la décision du conseil d'étudier la possibilité de réviser certains contrats de prêts au vu des taux actuels.

Comme évoqué lors de la séance du mois de Mai, la municipalité a fait appel à l'intermédiaire : Finances Territoriales Consultant

M. Alain DAVY a négocié pour la commune la reprise suivante

PRÊTS	Capital initial	taux	CAPITAL RESTANT	Nouveau taux	Nouvelles échéances annuelles	Gain budgétaire annuel
CA – PAJ	160.000 €	4,75	123.238,74 €	1,64	13.462,52 €	6.730,24 €
CM - salle	110.000 €	4,23	85.517,00 €	1,94	6.626,56 €	3.315,12 €

Le Maire propose au conseil le remboursement anticipé de ces 2 prêts, par 2 nouveaux prêts contractés auprès de la BANQUE POSTALE aux taux de 1,64 et 1,94

le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité

- DECIDE le remboursement anticipé du contrat de prêt au CREDIT AGRICOLE avec un capital restant de 123.238,74 €,
- DECIDE le remboursement anticipé du contrat de prêt au CREDIT MUTUEL avec un capital restant de 85.517 €,
- CONTRATE deux nouveaux prêt auprès de la BANQUE POSTALE

III – PERSONNEL

Commune :

Le Maire propose au conseil de prolonger le CDD de l'agent technique remplaçant jusqu'au 31 décembre 2015, pour faire face à l'incapacité total et définitive de l'agent titulaire à reprendre son poste.
Le Conseil Municipal donne son accord.

R.P.I. DE L'AUTISE - RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 - MODIFICATIONS ET TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Le Maire présente au conseil, un bilan de l'organisation des services mise en place par le R.P.I. DE L'AUTISE, suite principalement à la mise en place de la REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.
Il rappelle également que certains agents de la commune sont mis à disposition du R.P.I. DE L'AUTISE pour des fonctions à caractère scolaire et périscolaire.

Pour la prochaine rentrée 2015/2016, l'organisation doit être revue, suite à l'évolution des effectifs, la vente du car du RPI, les nouvelles fonctions et ou affectations...

En conséquence le tableau des effectifs de la commune sur le budget général, doit être revu pour modifier le temps de travail des emplois actuels des agents mis à disposition soit :

- un emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe en CDI, à temps non complet soit 8 H hebdomadaires (au lieu de 7 h 15) à compter du 1^{er} septembre 2015;

le tableau des effectifs du R.P.I. DE L'AUTISE, doit être revu pour modifier le temps de travail des emplois actuels des agents soit :

- un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe titulaire, à temps non complet soit 32 H 10 heures hebdomadaires (au lieu de 29h15) à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2e classe en CDD, à temps non complet soit 19 H 50 hebdomadaires (au lieu de 12 h 10) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2e classe titulaire, à temps non complet soit 23 H 05 hebdomadaires (au lieu de 21 h 50) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- un emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe en CDI, à temps non complet soit 18 H 35 hebdomadaires (au lieu de 18 h 05) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- un emploi d'adjoint administratif territorial de 2e classe, à temps non complet soit 16 H hebdomadaires (au lieu de 14 h 50) à compter du 1^{er} septembre 2015;

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- MODIFIE l'emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe en CDI mis à disposition du RPI, à temps non complet soit 8 H hebdomadaires (au lieu de 7 h 15) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- MODIFIE l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe titulaire, à temps non complet soit 32 H 10 heures hebdomadaires (au lieu de 29h15) à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- MODIFIE l'emploi d'adjoint d'animation territorial de 2e classe en CDD, à temps non complet soit 19 H 50 hebdomadaires (au lieu de 12 h 10) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- MODIFIE l'emploi d'adjoint d'animation territorial de 2e classe titulaire, à temps non complet soit 23 H 05 hebdomadaires (au lieu de 21 h 50) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- MODIFIE l'emploi un emploi d'adjoint technique territorial de 2e classe en CDI, à temps non complet soit 18 H 35 hebdomadaires (au lieu de 18 h 05) à compter du 1^{er} septembre 2015;
- MODIFIE l'emploi un emploi d'adjoint administratif territorial de 2e classe, à temps non complet soit 16 H hebdomadaires (au lieu de 14 h 50) à compter du 1^{er} septembre 2015;

IV – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : REPARTITION DU REVERSEMENT POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose que le législateur a institué, à compter de 2012, un mécanisme de solidarité financière horizontale au niveau du bloc communal (communes + communautés), intitulé Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce fonds est destiné à corriger progressivement les écarts de richesse entre territoires, en s'appuyant sur le revenu par habitant, la richesse fiscale du territoire et la pression fiscale sur les ménagers.

La Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise fait partie des territoires bénéficiaires de ce fonds. En 2013, la Communauté de Communes avait perçu un montant de 194 292 €. En 2014, le montant notifié s'est élevé à 299 794 €, compte tenu de l'évolution de l'enveloppe nationale passée de 360 M€ en 2013 à 570 M€ en 2014.

Dans le cadre de la loi de finances 2015, l'enveloppe a été portée à 780 M€. L'éligibilité de ce fonds nécessite, en 2015, un effort fiscal minimum de 0.9 %. Le montant attribué est ensuite fonction du classement de la Communauté de Communes au sein des communes métropolitaines éligibles.

Ce classement se fait sur la base d'un indice synthétique prenant en compte à hauteur de 60 % le revenu des habitants du territoire, à hauteur de 20 % sa richesse fiscale et hauteur de 20 % la pression fiscale sur les ménages.

60 % des communautés, classées par ordre décroissant à partir de cet indice, sont éligibles au FPIC.

1276 ensembles intercommunaux étaient éligibles en 2014. Le territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise se situait à la 336^{ème} place.

La loi a prévu 3 modes de répartition du FPIC :

- une répartition de droit commun assise sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour le partage entre communauté et communes et sur le potentiel financier par habitant et la population pour le partage entre les communes.
- une répartition basée sur le CIF pour la répartition entre communauté et communes. Le partage entre les communes membres s'appuie sur l'insuffisance de potentiel financier ou fiscal, l'écart de revenu entre habitant et des critères complémentaires choisis par le Conseil de Communauté. Cette répartition nécessite un vote du Conseil de Communauté à la majorité des 2/3. Les communes perçoivent à minima 70 % du montant perçu sur la base du droit commun.
- une répartition libre qui imposait jusqu'en 2014 une délibération prise à l'unanimité du Conseil de Communauté et qui nécessite à partir de 2015, des délibérations concordants, prises avant le 30 juin 2015, du Conseil de Communauté, statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres.

Pour les années précédentes, le Conseil de Communauté avait décidé d'attribuer la totalité du versement à la Communauté de Communes.

Pour 2015, le montant a été mis en ligne sur le site Internet de la DGCL le 27 avril 2015. Pour la Communauté de Communes, il s'élève à 405 981 €.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose d'attribuer la totalité du versement à la Communauté de Communes, afin de financer des dépenses nouvelles comme celles relatives à la mutualisation ou les dépenses liées à la prise de nouvelles compétences : adhésion au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise, instruction des autorisations du droit des sols, gestion des salles omnisports...

Sur ces bases, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer la totalité du versement 2015 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, soit 405 981 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions :

- DECIDE d'attribuer la totalité du versement 2015 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.
- CHARGE Monsieur le Maire, de notifier cette décision à la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.

V – QUESTIONS DIVERSES

CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE JEUX

Le Maire expose :

La commune est propriétaires des installations de jeux au Jardin public et dans l'espace périscolaire.



Le contrat a pour objet de confier à titre de prestation de service à l'entreprise PCV Collectivités, l'entretien de ces installations de jeux pour enfants.

Le contrat est souscrit pour 3 années renouvelables pour 300 € HT par passage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire le contrat de prestation de service à l'entreprise PCV Collectivités, pour l'entretien de ces installations de jeux pour enfants, pour 300 € HT par passage
- CHARGE Monsieur le Maire, des suites à donner

SALLE DES ORMES

- L'Association Coup de Pouce organise cette année encore des manifestations pour le TELETHON 2015. Ainsi elle sollicite le conseil municipal pour bénéficier de la gratuité de la Salle des Ormes pour le dîner dansant du samedi 5 décembre.
Pour le TELETHON et pour la Recherche, le don de la commune d'OULMES sera la gratuité de la Salle des Ormes, à l'unanimité des membres présents
- L'association des Anciens Combattants organise son pique-nique annuel du canton le 9 septembre prochain à Oulmes. A cet effet le CATM sollicite la gratuité de la Salle des Ormes comme l'ont fait les communes voisines les années précédentes.
Le conseil donne son accord pour la gratuité de la Salle des Ormes au CATM le 9 septembre, par 9 voix Pour 1 contre et 5 abstentions.

Subvention RPI – voyage en Dordogne

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier provenant de la classe des CM2 au nom de tous les élèves de l'école de Courdault, en remerciement à la subvention qui a été versée pour leur classe Patrimoine.

Reportage France 3

Une équipe de France 3 a contacté la société Kréadéco pour la réalisation d'un reportage sur son activité : la peinture artistique murale ; pour cela elle sollicite la commune pour la mise à disposition d'un support mural. Le conseil donne son accord et propose le mur du préau de l'école et/ou la guinguette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Prochaine séance le mardi 21 juillet 2015

Le Conseil municipal,

Le Maire,

